



Condition général de vente

Cavalerie de la Petite Montagne - Anne-Sophie Obellianne
Montadroit
12, rue du four à pain
39 240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE
06 73 79 77 91
annesophie@juracheval.com

Vous êtes sur le point de réserver une randonnée ou un stage à la Cavalerie de la Petite Montagne. Merci de bien lire les conditions générales de vente afin de bien clarifier nos rapports :

. Les randonnées sont vendues avec hébergements et nourriture décrit dans le descriptif. ***Important :*** *Le déroulement du programme est donné à titre indicatif. Il pourra être modifié ou aménagé par l'organisateur en fonction des critères techniques, des impératifs de sécurité, des conditions climatiques du moment ou de l'humeur de la Guide équestre. Si la météo n'est pas adéquate à la thématique de la randonnée, celle-ci sera maintenu et non remboursable. Si le cavalier n'a pas le niveau nécessaire et qu'il ne peut suivre la prestation il ne pourra pas demander le remboursement. Seul un évènement majeur peut faire l'objet d'une annulation de la randonnée et donc son remboursement. À ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil. Un orage ou une vigilance orange ne peut faire parti de cette force majeure. Le guide sait s'adapter à ce genre d'évènement.*

. *Les stages sont vendus sans hébergement ni nourriture. Ces prestations peuvent être prise sur place mais demande une réservation spécifique. La Cavalerie de la Petite Montagne n'est pas obligée de les proposer.*

. Les prix sont fermes, définitif et non négociable. Ils sont indiqués T.V.A comprise. Nous demandons 30% d'arrhes pour la réservation de votre place et les 70% sont à verser lors de votre arrivée sur le site. Le faite que nous n'encaissions pas les arrhes ne veut pas dire que nous ne sommes pas en droit légitime de les encaisser si vous ne venez pas.

. Le versement des arrhes et la prise en compte de votre réservation par mail vous assure que votre place est bien réservée mais d'un autre côté les arrhes ne peuvent pas être rendus pour cause de maladie, d'impossibilité de vous rendre sur le site ou pour quelques autres raisons que ce soit personnels ou professionnels.

. Il est possible de payer par chèque vacances, par virement, par chèque ou en espèce. Les cartes bancaires ne sont pas acceptées.

. Les bons cadeaux ont une validité d'un an maximum.

- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

. Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8

% du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants, explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante.

. Le stage ou la randonnée si il doit être annulé par la cavalerie de la Petite Montagne pour des raisons extérieures seront remboursé au prorata du nombre de jour ou d'heure effectué sans dédommagement.

. Droit de rétractation : pour toute vente à distance, le client consommateur dispose d'un délai pour se rétracter (14 jours) à compter de la réception du bien ou de l'exécution de la prestation de service. Aussi, il n'a pas besoin de se justifier. Au delà de ces 14 jours il n'y a plus de rétractation possible.

. La responsabilité de la Cavalerie de la Petite Montagne ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

. Des modalités de règlement des différends entre le professionnel et le consommateur : par application de l'article L612-1 du Code de la consommation, *"tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel."*

. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

. Les animaux ne sont pas admis pendant les randonnées ou les stages.

. Les photos du site internet ne sont pas contractuelles.

. La liste du matériel nécessaire vous sera transmise avec la confirmation de votre inscription

. Poids maximum des cavaliers est limité à 100kg.

. Le Port du casque est vivement conseillé. En cas de non port, une décharge de responsabilité sera à remplir.

. Les départ ou débuts de stage sont garanti à partir de 2 ou 4 personnes suivant les prestations.

. Art. R. 211-3-1. L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article

. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce Lons-le-Saunier.